

# Le revenu des personnes retraitées au Québec

Régie des rentes du Québec  
Direction de l'évaluation et de la révision

Québec 

**Auteurs**

Denis Carbonneau  
Denis Fugère

**Secrétariat**

Micheline Collin  
Marjolaine Duval

**Révision linguistique**

Anne Fonteneau  
Louise Hamel

**Graphisme**

Nicholas Grenier

**Conseillère en communication**

Claire Denis

**Dépôt légal - 1<sup>er</sup> trimestre 2006**

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-46049-9

*English version available on request*

### AVANT-PROPOS

Le Régime de rentes du Québec (RRQ) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1966. La *Loi sur le régime de rentes du Québec* et la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*<sup>1</sup> ont maintenant quarante ans. La place que le RRQ et les régimes privés de retraite occupent dans le revenu des personnes âgées et retraitées a changé au fil du temps. Ce changement a une incidence sur la répartition et le niveau de leurs revenus.

La Régie des rentes du Québec est préoccupée par la sécurité du revenu à la retraite et par la planification de la retraite. Elle s'est dotée d'un *Plan stratégique* dont un des objectifs est la réalisation d'une étude permettant de mieux connaître le revenu des retraités. La Régie a déjà réalisé des études portant sur le revenu des personnes âgées de 65 ans ou plus. La présente étude, effectuée par la Direction de l'évaluation et de la révision de la Régie, se veut une continuité des études précédentes. La nouveauté de cette étude est que nous aborderons, entre autres sujets, celui de la retraite pour les personnes de 55 à 64 ans.

---

1. Anciennement la *Loi sur les régimes supplémentaires de rentes*.



## SOMMAIRE

### Les personnes âgées de 65 ans ou plus

- La dépendance des personnes âgées envers les programmes d'assistance de l'État, soit la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG), a fortement diminué au cours des ans. La SV demeure cependant une source importante de revenus, surtout pour les femmes.
- Le Régime de rentes du Québec (RRQ) et les régimes privés de retraite ont connu un essor considérable : la part relative du RRQ dans l'ensemble du revenu des personnes âgées a doublé en vingt ans (de 11 à 21 %), alors que celle des régimes privés de retraite a augmenté de près de deux fois et demie (de 12 à 29 %). En 2001, les régimes privés de retraite représentent la principale source de revenus des personnes âgées.
- La proportion des personnes âgées qui bénéficie d'une rente du RRQ est passée de 47 % en 1981 à 84 % en 2001, alors que celle des bénéficiaires d'une rente d'un régime privé de retraite est passée de 23 à 53 % au cours de la même période.
- Le revenu des hommes âgés demeure supérieur à celui des femmes âgées. Ils sont davantage bénéficiaires du RRQ et des régimes privés de retraite, et leur rente moyenne est supérieure à celle des femmes. Cette situation reflète les différences qui existent dans les revenus de travail entre hommes et femmes au cours de la vie active.
- En vingt ans, le revenu des Québécois âgés de 65 ans ou plus a augmenté au même rythme que le revenu des Canadiens du même âge. La situation s'est même légèrement améliorée par rapport à celle de l'Ontario. En 2001, le revenu moyen d'une personne âgée au Québec représente 82 % de celui d'une personne âgée ontarienne, comparativement à 79 % en 1981. Au Québec, la croissance du revenu des femmes et des hommes âgés a été la même au cours de cette période.
- Les Québécois sont relativement plus nombreux à bénéficier des programmes d'assistance que les Ontariens et les habitants des provinces de l'Ouest. C'est la conséquence d'un revenu plus faible au Québec.

### Les personnes âgées de 55 à 64 ans

- Au Québec, chez les 55-59 ans, dont près du quart se déclare à la retraite, le revenu provient largement du travail. Chez les 60-64 ans, on compte deux fois plus de retraités que chez les 55-59 ans, et le travail devient une source de revenus de moins en moins importante, surtout pour les femmes.
- Partout au Canada, les jeunes retraités sont plus à l'aise financièrement que leurs aînés puisque leur revenu moyen de retraite est supérieur, et ce, même si les personnes retraitées de 60 ans ou plus peuvent bénéficier d'une rente de retraite du RRQ ou du Régime de pensions du Canada (RPC).
- La proportion de personnes retraitées est plus élevée au Québec et dans les provinces de l'Atlantique qu'en Ontario et dans les provinces de l'Ouest, mais leur revenu est moins élevé. Les Québécois prennent leur retraite plus tôt malgré un revenu plus faible.
- Pour les personnes retraitées, les revenus de travail représentent un complément de revenus important. La proportion de retraités qui travaillent est plus grande en Ontario et dans les provinces de l'Ouest qu'au Québec ou dans les provinces de l'Atlantique.



## TABLE DES MATIÈRES

Liste des graphiques.....	9
Liste des tableaux .....	9
Introduction.....	11
<b>Chapitre 1 Les personnes âgées de 65 ans ou plus .....</b>	<b>13</b>
1.1 Définition des sources de revenus .....	15
1.2 Revenu total et répartition des sources de revenus.....	17
1.3 Évolution des sources de revenus.....	21
1.4 Caractéristiques des bénéficiaires selon la source de revenu .....	22
1.5 Caractéristiques des personnes qui bénéficient d'un régime de retraite.....	31
1.6 Comparaison avec les autres provinces canadiennes .....	32
<b>Chapitre 2 Les personnes âgées de 55 à 64 ans.....</b>	<b>37</b>
2.1 Profil de la population âgée de 55 à 64 ans .....	40
2.2 Profil des retraités âgés de 55 à 64 ans .....	42
2.3 Comparaison avec les autres provinces canadiennes .....	44
<b>Annexe Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR).....</b>	<b>47</b>





## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1	Répartition des retraités selon l'âge et le sexe, Québec, 2001 .....	15
Graphique 2	Répartition du revenu des personnes âgées de 65 ans ou plus selon le sexe, Québec, 2001 .....	17
Graphique 3	Part relative de chaque source de revenus des personnes âgées de 65 ans ou plus, Québec, 2001 .....	18
Graphique 4	Distribution du revenu total des personnes âgées de 65 ans ou plus selon la source et la tranche de revenus, Québec, 2001 .....	19
Graphique 5	Proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus qui reçoivent un montant de chacune des sources de revenus, Québec, 1981 et 2001.....	20

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Part relative des sources de revenus et revenu moyen des personnes âgées de 65 ans ou plus selon le sexe, Québec, 1981, 1991 et 2001 .....	21
Tableau 2	Caractéristiques des bénéficiaires du SRG, Québec, 1981, 1991 et 2001 .....	23
Tableau 3	Caractéristiques des bénéficiaires du RRQ, Québec, 1981, 1991 et 2001 .....	24
Tableau 4	Caractéristiques des bénéficiaires de régimes privés de retraite, Québec, 1981, 1991 et 2001 .....	26
Tableau 5	Caractéristiques des bénéficiaires possédant des revenus de placement, Québec, 1981, 1991 et 2001 .....	28
Tableau 6	Caractéristiques des bénéficiaires de revenus de travail, Québec, 1981, 1991 et 2001 .....	30
Tableau 7	Répartition de la population âgée de 65 ans ou plus selon qu'elle bénéficie ou non d'un régime de retraite, Québec, 1981, 1991 et 2001 .....	31
Tableau 8	Répartition des sources de revenus et revenu moyen des personnes âgées de 65 ans ou plus selon la catégorie de bénéficiaires, Québec, 2001 .....	32
Tableau 9	Revenu total moyen des personnes âgées de 65 ans ou plus selon les provinces, 1981, 1991 et 2001 .....	33
Tableau 10	Part relative des sources de revenus des personnes âgées de 65 ans ou plus selon les provinces, 2001 .....	35
Tableau 11	Revenu moyen et répartition de la population âgée de 55 à 64 ans selon l'activité principale et le sexe, Québec, 2001 .....	40
Tableau 12	Part relative des sources de revenus des personnes âgées de 55 à 64 ans selon le sexe, Québec, 2001 .....	41
Tableau 13	Part relative des sources de revenus des retraités âgés de 55 à 64 ans selon le sexe, Québec, 2001 .....	42
Tableau 14	Proportion de bénéficiaires et revenu moyen des retraités de 55 à 64 ans selon la source de revenus et le sexe, Québec, 2001 .....	43
Tableau 15	Revenu moyen et répartition de la population âgée de 55 à 64 ans selon l'activité principale et la province, 2001 .....	45
Tableau 16	Proportion de bénéficiaires et revenu moyen des retraités de 55 à 64 ans selon la source de revenus et la province, 2001 .....	46



## INTRODUCTION

La Régie des rentes du Québec est responsable de l'application de la *Loi sur le régime de rentes du Québec* et de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*. Elle contribue à la sécurité financière des Québécois<sup>2</sup> au moment de leur retraite et vise à en promouvoir la planification. Elle les indemnise en cas d'invalidité et au décès.

La présente étude se divise en deux grandes sections, l'une portant sur les personnes âgées de 65 ans ou plus et l'autre, sur les personnes âgées de 55 à 64 ans.

Cet ouvrage se veut un outil additionnel permettant de connaître les caractéristiques financières des personnes âgées et des personnes retraitées. On y traite de leur niveau de revenus, de leurs sources de revenus et de l'évolution de ces derniers au fil du temps. Une comparaison interprovinciale est effectuée afin de montrer la position relative du Québec par rapport aux autres provinces canadiennes. On y fournit également certaines explications sur les résultats obtenus. Il faut cependant signaler que le principal objectif de cette étude est de présenter, et non de qualifier, les résultats. En outre, les facteurs explicatifs peuvent être multiples ou demander une étude plus complète.

Les données essentielles à cette étude proviennent des fichiers de microdonnées à grande diffusion de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) pour les années 1981 et 1991, et de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) pour l'année 2001. Ces deux enquêtes sont produites par Statistique Canada.

L'individu est le point d'ancrage de l'analyse puisque, parmi les principales sources de revenus des personnes âgées, seul le Supplément de revenu garanti (SRG) est établi sur la base des revenus du couple. Le Régime de rentes du Québec (RRQ), la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) et les régimes privés de retraite se basent sur le revenu individuel pour le calcul des prestations versées.

---

2. Pour avoir droit au Régime de rentes du Québec (RRQ), une personne doit avoir eu des revenus de travail supérieurs à l'exemption générale à un moment de sa vie active.



# CHAPITRE 1

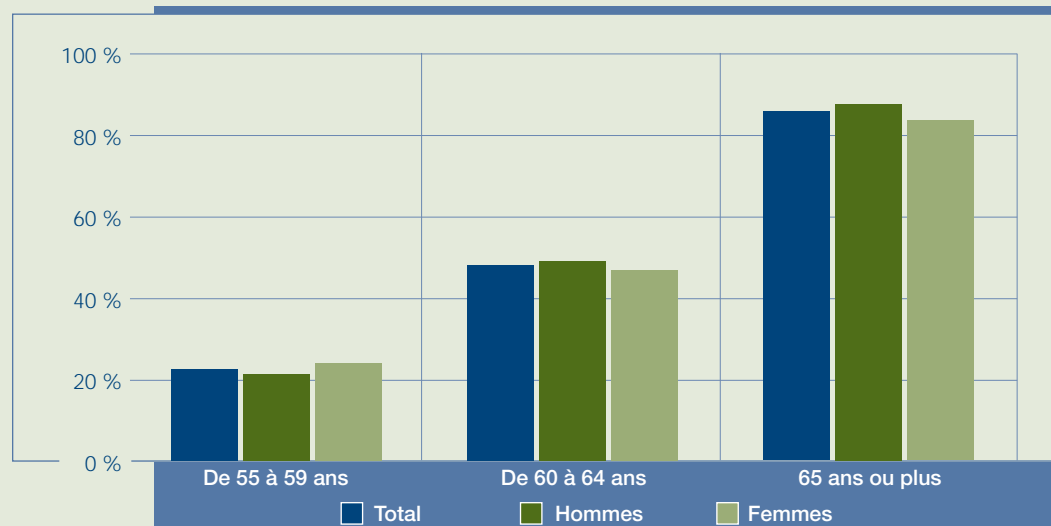
LES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS OU PLUS



## 1. LES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS OU PLUS

Avec le vieillissement de la population, la problématique du revenu des personnes âgées et retraitées est un sujet d'actualité qui préoccupe particulièrement la Régie. Et cette retraite n'est pas l'apanage des personnes de 65 ans ou plus. En effet, comme le montre le *Graphique 1*, 23 % des personnes de 55 à 59 ans et 49 % des personnes de 60 à 64 ans se déclarent à la retraite. À compter de 65 ans, la grande majorité est retraitée. Pour cette raison et parce que la SV est versée à compter de 65 ans, quelle que soit l'activité de la personne, nous considérons l'ensemble des personnes de 65 ans ou plus comme un groupe homogène dans cette analyse.

**Graphique 1 Répartition des retraités\* selon l'âge et le sexe, Québec, 2001**



\* La question de l'EDTR était posée directement au répondant. Elle consistait à connaître l'« activité principale » des individus à la fin de l'année 2001.

### 1.1 DÉFINITION DES SOURCES DE REVENUS

Pour la plupart des individus, le travail représente la principale source de revenus durant la vie active. Cependant, à la retraite, la répartition des revenus est tout autre. Les revenus de travail font place à des mesures gouvernementales qui ont pour but de compenser, en partie ou en totalité, le manque à gagner provenant de la perte de revenus. À cela s'ajoutent également des revenus de source privée, comme les prestations de régimes privés de retraite et les revenus de placement.

Le revenu total à la retraite dépendra de plusieurs facteurs : la générosité des régimes de retraite privés et publics, l'épargne-retraite, l'épargne personnelle, les revenus de placement, l'aide gouvernementale offerte par l'intermédiaire des programmes d'assistance et, dans une moindre mesure, les revenus de travail et d'autres revenus.

On distingue six principales sources de revenus, dont voici une brève description.

- **La pension de la Sécurité de la vieillesse (SV)**

C'est un programme de transfert « universel » qui ne nécessite aucun test de revenus. Les prestations sont versées aux personnes âgées de 65 ans ou plus qui répondent à certaines exigences relatives à la résidence.

Depuis 1989, la SV est récupérée pour les personnes à haut revenu. En 2001, les bénéficiaires de la SV dont le revenu personnel net dépasse 55 309 \$ doivent rembourser une partie ou la totalité de la SV. Le taux de récupération est de 15 % jusqu'à une récupération complète. Par exemple, si une personne gagne un revenu annuel net de 60 000 \$, le montant de récupération annuel de la SV est de 703,65 \$, soit  $(60\,000 - 55\,309) \times 15\%$ .

- **Le Supplément de revenu garanti (SRG)**

Le SRG est un programme d'assistance sociale assurant un revenu additionnel aux personnes âgées à faible revenu. Le SRG s'ajoute à la SV. Pour avoir droit au SRG, la personne doit recevoir la SV et satisfaire aux exigences relatives au revenu familial<sup>3</sup> puisque cette prestation est établie en fonction du revenu du couple, contrairement aux autres prestations, dont le calcul se fait sur la base du revenu individuel.

- **Le Régime de rentes du Québec (RRQ)**

Le RRQ est un programme d'assurance sociale qui offre une protection de base à la retraite pour tous les travailleurs du Québec. Cette protection peut être obtenue dès l'âge de 60 ans, moyennant une réduction actuarielle de 0,5 % pour chaque mois qui sépare le début de la rente du moment où la personne atteint 65 ans. Le montant de la rente est calculé selon l'âge et les revenus de travail sur lesquels il y a eu des cotisations au RRQ. Comme ces dernières, la rente est soumise à un plafond, calculé en fonction du maximum des gains admissibles (MGA) des dernières années.

- **Les régimes privés de retraite**

Les régimes privés de retraite sont constitués essentiellement des régimes complémentaires de retraite (RCR), des rentes et des revenus réguliers provenant de la conversion des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et des régimes de participation différée aux bénéfices (RPDB). Généralement les RCR et les RPDB impliquent une contribution de l'employeur alors que les REER sont des régimes individuels. Depuis quelques années, on assiste cependant au développement de REER collectifs où l'employeur ajoute une contribution à celle du travailleur. Des déductions fiscales sont offertes par les différents ordres de gouvernement afin d'encourager cette forme d'épargne.

- **Les revenus de placement**

Cette catégorie est composée principalement de revenus d'intérêt et de dividendes. Elle comprend les rendements sur les avoirs liquides comme les comptes bancaires, les actions, les obligations d'épargne, etc. Cette forme de revenus est très variable d'une année à l'autre, car elle dépend des fluctuations de la conjoncture économique et des taux d'intérêt. De ce fait, elle est moins stable que les autres sources de revenus. (Les gains en capital imposables sont exclus de l'analyse puisqu'ils ne sont présents ni dans l'EFC ni dans l'EDTR.)

- **Les revenus de travail**

Même après l'âge de 65 ans, plusieurs personnes continuent de travailler. Pour certains, les revenus de travail constituent la principale source de revenus. D'autres y voient un revenu d'appoint.

3. Le niveau maximal de revenu familial admissible peut changer selon les années.

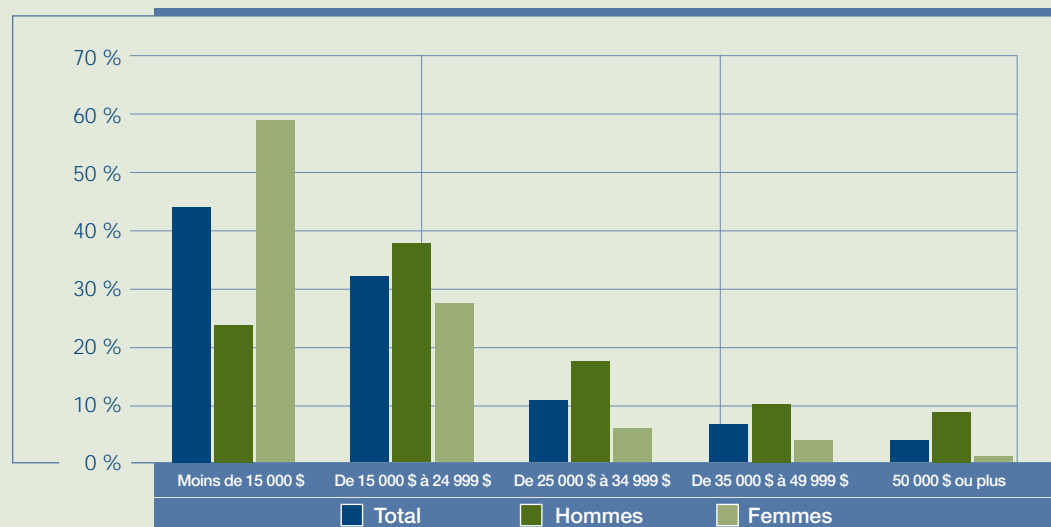


Enfin, il existe d'autres types de revenus provenant de sources publiques ou privées. Étant donné leur faible importance, ils ont été regroupés dans la catégorie « autres revenus ». Celle-ci comprend notamment le crédit d'impôt remboursable pour la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ), le remboursement d'impôts fonciers et l'allocation-logement.

## 1.2 REVENU TOTAL ET RÉPARTITION DES SOURCES DE REVENUS

Le *Graphique 2* présente le revenu des personnes âgées de 65 ans ou plus selon le sexe et la tranche de revenus pour l'année 2001.

**Graphique 2 Répartition du revenu des personnes âgées de 65 ans ou plus selon le sexe, Québec, 2001**

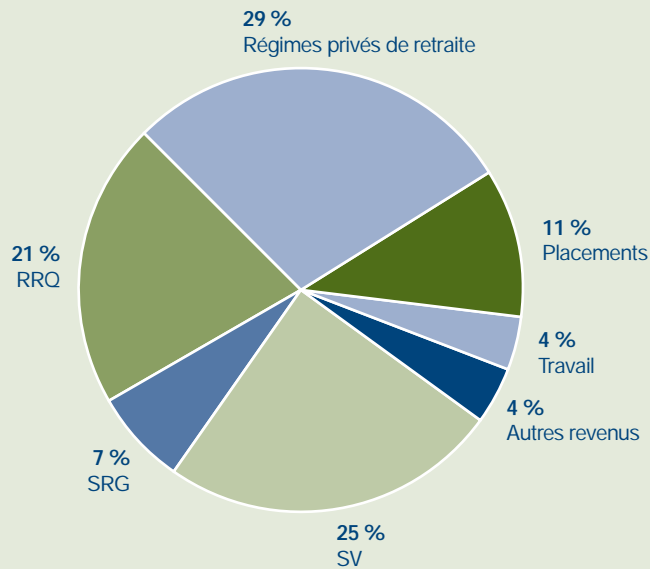


En 2001, près de la moitié (44 %) des personnes âgées de 65 ans ou plus a un revenu individuel inférieur à 15 000 \$, et près de 80 % ont un revenu individuel de moins de 25 000 \$. À l'inverse, seulement 5 % de cette population a un revenu de 50 000 \$ ou plus.

Les femmes ont, en moyenne, un revenu inférieur de 39 % à celui des hommes. Près de neuf femmes sur dix (87 %) ont un revenu inférieur à 25 000 \$, comparativement à 62 % pour les hommes. Les hommes mariés ou conjoints de fait ont le revenu moyen le plus élevé, tandis que les femmes mariées ou conjointes de fait ont le revenu le moins élevé. Les hommes sont majoritairement mariés ou conjoints de fait. Les femmes se divisent essentiellement en deux grands groupes : les femmes mariées ou conjointes de fait et les veuves.

Afin de montrer de quelle source provient le revenu total des personnes âgées, le *Graphique 3* présente de façon agrégée la part relative de chacune des sources de revenus pour l'année 2001.

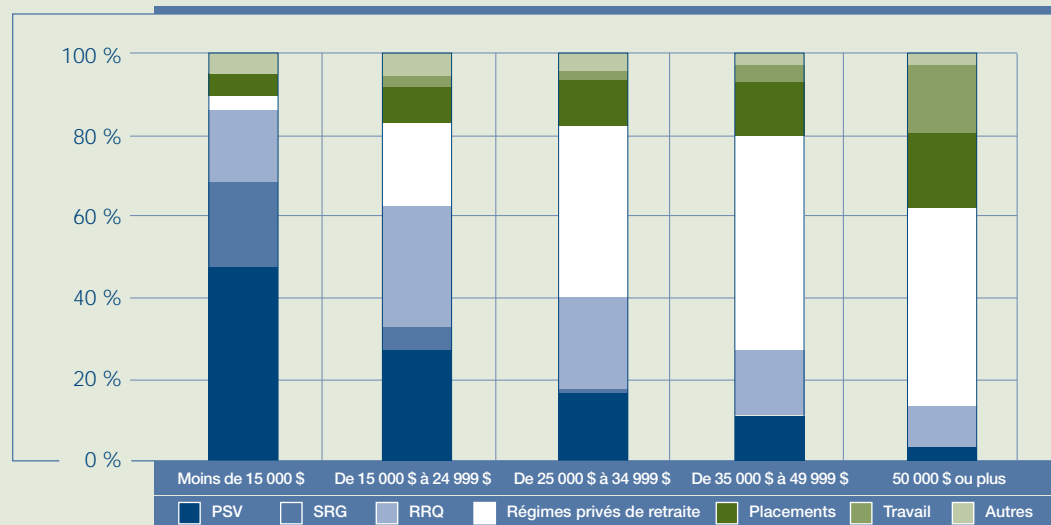
**Graphique 3** Part relative de chaque source de revenus des personnes âgées de 65 ans ou plus, Québec, 2001



Ce graphique illustre le fait que les régimes privés de retraite sont la principale source de revenus de l'ensemble des personnes âgées. La SV et le RRQ occupent le deuxième et le troisième rang, chacun représentant respectivement environ le quart et le cinquième du revenu total. Les revenus de placement, le SRG, les revenus de travail et les autres revenus ne comptent que pour le quart environ de l'ensemble des revenus.

Cette répartition varie selon le revenu total des personnes. Ainsi le *Graphique 4* présente, de façon désagrégée, la distribution du revenu total selon la source et la tranche de revenus. Il montre que les programmes d'assistance (SV et SRG) font de plus en plus place à des sources privées de remplacement du revenu, à mesure que celui-ci augmente.

**Graphique 4** Distribution du revenu total des personnes âgées de 65 ans ou plus selon la source et la tranche de revenus, Québec, 2001

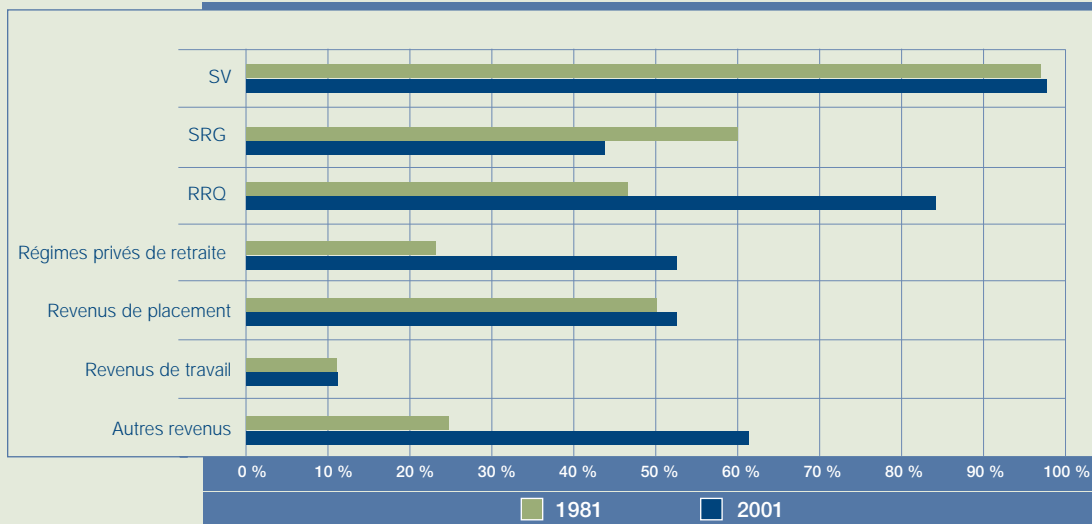


Pour les personnes âgées qui ont un revenu total inférieur à 15 000 \$, la SV constitue près de la moitié du revenu. Lorsque le revenu est de 15 000 \$ à 24 999 \$, le RRQ et la SV sont répartis de façon presque égale et comptent ensemble pour près de 60 % du total de celui-ci. Quand le revenu total est égal ou supérieur à 25 000 \$, ce sont les régimes privés de retraite qui en représentent la principale source. Lorsque le revenu est de 25 000 \$ à 49 999 \$, le RRQ représente la deuxième source de revenus en importance.

Globalement, la proportion qu'accaparent les régimes privés de retraite dans le revenu total tend à augmenter avec le niveau de revenu. Dans le cas du RRQ, à cause des montants maximums applicables, la part relative du RRQ dans le revenu total diminue avec l'augmentation du revenu. La SV étant un montant fixe jusqu'à un certain niveau de revenu, sa part relative dans le revenu diminue avec la hausse du revenu total. Le SRG étant un supplément pour les ménages à faible revenu, plus les revenus augmentent, plus le nombre de personnes qui le reçoivent diminue.

Pour chacune des sources de revenus, la population concernée peut être différente et peut évoluer au fil du temps. Le *Graphique 5* présente l'évolution de la proportion de personnes qui reçoivent un montant de chacune des sept<sup>4</sup> sources de revenus énumérées précédemment.

**Graphique 5** Proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus qui reçoivent un montant de chacune des sources de revenus, Québec, 1981 et 2001



De 1981 à 2001, la proportion des personnes âgées qui reçoivent un montant de chacune des sources de revenus a évolué. Le pourcentage des personnes âgées de 65 ans ou plus qui reçoivent le SRG a diminué de façon significative, alors que la proportion de ces personnes qui sont bénéficiaires de régimes privés de retraite et du RRQ a augmenté.

La quasi-totalité des personnes âgées reçoivent la SV, en raison de son caractère presque universel. Le RRQ vient au deuxième rang. Les deux autres sources de revenus en importance sont les régimes privés de retraite et les revenus de placement. En fin de liste, on trouve le SRG et les revenus de travail.

4. Étant donné son caractère résiduel, la source de revenus « autres » n'est pas analysée.

### 1.3 ÉVOLUTION DES SOURCES DE REVENUS

Le *Tableau 1* présente l'évolution de la part relative de chacune des sources de revenus selon le sexe des bénéficiaires.

**Tableau 1** Part relative des sources de revenus et revenu moyen des personnes âgées de 65 ans ou plus selon le sexe, Québec, 1981, 1991 et 2001

Sources de revenus	1981			1991			2001		
	Homme (%)	Femme (%)	Total (%)	Homme (%)	Femme (%)	Total (%)	Homme (%)	Femme (%)	Total (%)
SV	23	38	30	21	32	26	18	32	25
SRG	7	18	12	7	15	11	4	10	7
RRQ	13	8	11	20	14	17	21	20	21
Régimes privés de retraite	16	8	12	22	12	17	35	21	29
Revenus de placement	18	22	20	15	21	18	11	11	11
Revenus de travail	19	3	12	12	3	8	6	2	4
Autres revenus	4	3	3	3	3	3	4	4	4
<b>Revenu moyen</b>	<b>10 513 \$</b>	<b>6 398 \$</b>	<b>8 114 \$</b>	<b>20 456 \$</b>	<b>13 269 \$</b>	<b>16 244 \$</b>	<b>26 537 \$</b>	<b>16 153 \$</b>	<b>20 558 \$</b>
<b>Revenu moyen en dollars constants de 2001</b>	<b>20 776 \$</b>	<b>12 644 \$</b>	<b>16 035 \$</b>	<b>24 173 \$</b>	<b>15 680 \$</b>	<b>19 196 \$</b>	<b>26 537 \$</b>	<b>16 153 \$</b>	<b>20 558 \$</b>

#### Les sources de revenus selon le sexe

La répartition selon le sexe montre des écarts considérables dans l'importance relative des sources de revenus.

Chez les femmes, la SV est la principale source de revenus. La part du revenu provenant des programmes d'assistance (SV et SRG) est plus importante chez les femmes que chez les hommes, compte tenu du caractère sélectif du SRG et du caractère quasi universel de la SV. En effet, le revenu généralement plus faible des femmes augmente l'importance de ces deux sources de revenus.

La place des régimes privés de retraite dans le revenu total est plus importante chez les hommes que chez les femmes. Ils représentent 35 % du revenu des hommes et 21 % du revenu des femmes.

De 1981 à 2001, le revenu des femmes oscille entre 61 et 65 % de celui des hommes. Le revenu total des femmes et des hommes a augmenté de façon équivalente de 1981 à 2001, soit de 28 %. Chez les femmes, cette augmentation s'est produite surtout de 1981 à 1991, avec un accroissement de 24 %.

### L'évolution au fil du temps

Le revenu total, en dollars constants de 2001, est passé de 16 035 \$ en 1981 à 20 558 \$ en 2001. L'augmentation s'est produite surtout de 1981 à 1991, où le revenu, en terme réel, a progressé de 20 %.

Pendant la période de 1981 à 2001, il y a eu des changements dans l'importance des sources de revenus. D'une part, les revenus d'assistance (SV et SRG), qui ne sont pas des régimes d'épargne-retraite, occupent une place de moins en moins grande dans le revenu total des Québécois. Ces revenus ont fait place au RRQ, dont la part relative a presque doublé pendant cette période.

D'autre part, les revenus de placement, qui ont diminué de près de la moitié, ont fait place aux régimes privés de retraite, qui ont connu la plus forte progression. Leur part est passée de 12 à 29 % de 1981 à 2001.

De 12 % en 1981, les revenus de travail ne représentent plus que 4 % en 2001.

### 1.4 CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES SELON LA SOURCE DE REVENU

Certaines variables peuvent avoir un effet sur la prestation versée de certains types de revenus de même que sur la proportion de bénéficiaires concernés. L'âge, l'état civil et le sexe ont une importance particulière. Ainsi, selon la spécificité de chacun des programmes, les bénéficiaires sont différents et possèdent des caractéristiques particulières. Ces variables représentent donc des éléments clés aux fins de l'analyse.

L'âge est un critère important à cause de la maturité des régimes de retraite. De même, la possibilité de toucher une rente de conjoint survivant du RRQ ou d'un RCR nous amène à considérer l'état civil comme une variable importante. De plus, le sexe joue un rôle, notamment en raison des écarts de revenus entre les hommes et les femmes.

**Le Supplément de revenu garanti (SRG)**

Le *Tableau 2* montre les caractéristiques des bénéficiaires du SRG. On y trouve la proportion de bénéficiaires parmi les personnes âgées de 65 ans ou plus en 1981, 1991 et 2001, de même que la prestation moyenne qui leur a été versée. Ces données sont présentées par groupe d'âge, par sexe et selon l'état civil.

**Tableau 2** Caractéristiques des bénéficiaires du SRG, Québec, 1981, 1991 et 2001

Caractéristiques	Proportion de bénéficiaires			Prestation moyenne*		
	1981 (%)	1991** (%)	2001 (%)	1981 (\$)	1991 (\$)	2001 (\$)
<b>Groupes d'âge</b>						
- De 65 à 69 ans	43	49	34	3 081	2 991	2 836
- De 70 à 74 ans	62	70	44	3 294	3 185	2 969
- 75 ans ou plus	76	68	52	3 326	3 920	3 411
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>61</b>	<b>44</b>	<b>3 249</b>	<b>3 428</b>	<b>3 134</b>
<b>Sexe et état civil</b>						
- Hommes mariés ou conjoints de fait	47	56	32	2 753	2 554	2 429
- Hommes veufs ou divorcés	65	70	51	3 253	3 753	2 873
<b>Total – hommes***</b>	<b>51</b>	<b>59</b>	<b>38</b>	<b>2 911</b>	<b>2 909</b>	<b>2 735</b>
- Femmes mariées ou conjointes de fait	55	49	28	2 678	2 333	2 170
- Femmes veuves ou divorcées	74	73	66	3 761	4 291	3 796
<b>Total – femmes***</b>	<b>66</b>	<b>63</b>	<b>48</b>	<b>3 435</b>	<b>3 771</b>	<b>3 367</b>

\* En dollars constants de 2001.

\*\* Pour l'année 1991, il y a une différence importante entre les données de l'EFC (61 % de bénéficiaires) et les données administratives (52 % de bénéficiaires), ce qui n'est pas le cas pour les années 1981 et 2001.

\*\*\* Comprend également les personnes célibataires.

**La proportion de bénéficiaires**

L'un des principaux constats que l'on peut faire concernant le SRG est que le pourcentage de bénéficiaires a tendance à augmenter avec l'âge et à diminuer avec le temps. De plus, les femmes sont plus souvent bénéficiaires du SRG que les hommes.

Les personnes veuves ou divorcées sont plus susceptibles de recevoir le SRG que les personnes mariées ou les conjoints de fait, quel que soit leur sexe. On peut expliquer cette situation, d'une part, par le fait que le SRG maximal par personne est relativement plus élevé pour les personnes seules que pour celles vivant en couple. D'autre part, même si les bénéficiaires veufs reçoivent le RRQ maximal, ils demeurent dans les limites de l'admissibilité du SRG s'il n'ont pas d'autres revenus. Ces deux éléments jumelés font en sorte de rendre le seuil de sortie, c'est-à-dire le revenu à partir duquel la personne ne peut plus recevoir le SRG, relativement plus élevé pour les personnes seules. Ainsi, il n'est pas surprenant de constater une proportion plus importante de personnes veuves ou divorcées qui retirent du SRG.

C'est chez les femmes mariées ou conjointes de fait que la baisse a été la plus marquée. En vingt ans, le nombre de femmes de ce groupe bénéficiaires du SRG a diminué de moitié.

Au début des années 80, la moitié des hommes et les deux tiers des femmes étaient bénéficiaires du SRG. La baisse a été plus prononcée chez les femmes.

### Les prestations versées

Globalement, la prestation moyenne a diminué légèrement. Seul le groupe de personnes âgées de 75 ans ou plus a connu une légère hausse.

Malgré une baisse globale minime, on assiste à une baisse de prestations de près de 12 % pour les hommes conjoints de fait ou mariés et pour les veufs ou divorcés. Chez les femmes, une diminution de 19 % des prestations est à noter pour les conjointes de fait ou mariées.

24

### Le Régime de rentes du Québec (RRQ)

Le *Tableau 3* présente les caractéristiques des bénéficiaires du RRQ selon les mêmes variables.

**Tableau 3** Caractéristiques des bénéficiaires du RRQ, Québec, 1981, 1991 et 2001

Caractéristiques	Proportion de bénéficiaires			Prestation moyenne*		
	1981 (%)	1991 (%)	2001 (%)	1981 (\$)	1991 (\$)	2001 (\$)
<b>Groupes d'âge</b>						
- De 65 à 69 ans	56	69	88	4 233	5 371	5 032
- De 70 à 74 ans	50	71	84	3 978	4 953	5 122
- 75 ans ou plus	34	63	82	2 743	4 221	4 998
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>67</b>	<b>84</b>	<b>3 775</b>	<b>4 857</b>	<b>5 047</b>
<b>Sexe et état civil</b>						
- Hommes mariés ou conjoints de fait	74	87	96	4 113	5 880	6 188
- Hommes veufs ou divorcés	59	84	98	3 569	4 934	5 631
<b>Total – hommes**</b>	<b>70</b>	<b>86</b>	<b>95</b>	<b>4 012</b>	<b>5 636</b>	<b>5 990</b>
- Femmes mariées ou conjointes de fait	20	36	70	3 207	3 603	3 353
- Femmes veuves ou divorcées	34	67	82	3 279	4 046	4 645
<b>Total – femmes**</b>	<b>30</b>	<b>54</b>	<b>76</b>	<b>3 375</b>	<b>3 991</b>	<b>4 182</b>

\* En dollars constants de 2001.

\*\* Comprend également les personnes célibataires.

### La proportion de bénéficiaires

En vingt ans, la proportion de bénéficiaires a considérablement augmenté. Alors que, en 1981, on comptait 47 % de bénéficiaires, on en dénombre 84 % en 2001.

La proportion de bénéficiaires a tendance à diminuer avec l'âge. Ce phénomène s'explique, entre autres facteurs, par le fait que, au début des années 80, les personnes de 75 ans ou plus à la retraite n'avaient pas nécessairement cotisé au RRQ, puisque le régime était relativement récent (1966).

Aujourd'hui, la presque totalité des hommes reçoivent une rente du RRQ. Les femmes en perçoivent une dans une proportion d'environ 75 %. Elles étaient cependant beaucoup moins (30 %) à en recevoir une en 1981. En effet, les femmes qui recevaient des rentes de retraite étaient peu nombreuses car, dans les années 60 et 70, la femme au foyer reflétait davantage le modèle de l'époque que la femme au travail. La forte augmentation des femmes sur le marché du travail explique donc cette croissance.



Les femmes veuves sont plus susceptibles de recevoir du RRQ que les femmes mariées ou conjointes de fait. Les femmes ayant une espérance de vie supérieure à celle des hommes, elles peuvent recevoir une rente de conjoint survivant même si elles n'ont jamais cotisé au RRQ.

### *Les prestations versées*

La prestation moyenne, en terme réel, a connu une forte augmentation : 34 % en vingt ans. Cette hausse s'est faite surtout dans la première décennie (entre 1981 et 1991), où l'augmentation a été de 29 %. Une si forte hausse est attribuable, en grande partie, aux personnes âgées de 75 ans ou plus, pour lesquelles elle a atteint 54 %. Cette situation est due, entre autres facteurs, à la période de transition qui s'est étendue de 1966 à 1976 et qui a continué d'avoir des effets en 1981, car les personnes âgées de 70 ans ou plus n'avaient pas droit à une pleine rente.

Pour les personnes âgées de 65 à 69 ans et de 70 à 74 ans, les hausses ont été respectivement de 27 et 24 %, de 1981 à 1991. Ces accroissements sont en partie attribuables au rattrapage du MGA (maximum de gains admissibles) à partir du milieu des années 70 afin d'atteindre la rémunération hebdomadaire moyenne. Ainsi, de 1966 à 1972, la hausse annuelle moyenne du MGA a été d'environ 2 % tandis que, de 1973 à 1990, elle a été de l'ordre de 10 %. De 1991 à 2001, la hausse du MGA a suivi celle de la rémunération hebdomadaire moyenne au Canada, soit approximativement 3 % par année.

De 1991 à 2001, le groupe des 65-69 ans a subi une diminution du montant des prestations en terme réel. Cette situation est attribuable, en partie, au fait que le RRQ est accessible dès l'âge de 60 ans, moyennant une certaine réduction des montants versés (réduction actuarielle). Ainsi, en 1985, on comptait 20 % des personnes qui demandaient la rente à 60 ans; en 1991, on en dénombrait 32 %. On en compte maintenant 60 %. Rappelons que, à la suite de la récession du début des années 80, les programmes de retraite anticipée ont été instaurés, et la possibilité de retirer une rente du RRQ dès l'âge de 60 ans a débuté en janvier 1984. Cette modification a eu un effet important sur le montant de la rente en raison de la réduction actuarielle.

Les hommes ont des prestations supérieures à celles des femmes, ce qui reflète l'écart de salaires entre les hommes et les femmes.

L'état civil des bénéficiaires joue un rôle important sur deux points. D'une part, les veuves reçoivent plus que les femmes mariées et conjointes de fait, résultat de la rente de conjoint survivant qui peut s'ajouter à la rente de retraite<sup>5</sup>. D'autre part, les montants des prestations des femmes mariées ou conjointes de fait ont diminué, en terme réel, de 1991 à 2001, car de plus en plus de femmes demandent leur rente de retraite à 60 ans, ce qui entraîne une réduction de ces montants (réduction actuarielle).

---

5. Sujette à un maximum.

### Les régimes privés de retraite

Les régimes privés de retraite représentent une proportion de plus en plus importante du revenu des personnes âgées. Le *Tableau 4* présente l'incidence des régimes privés de retraite sur les bénéficiaires et sur les prestations en 1981, 1991 et 2001.

**Tableau 4** Caractéristiques des bénéficiaires de régimes privés de retraite, Québec, 1981, 1991 et 2001

Caractéristiques	Proportion de bénéficiaires			Rente moyenne*		
	1981 (%)	1991 (%)	2001 (%)	1981 (\$)	1991 (\$)	2001 (\$)
<b>Groupes d'âge</b>						
- De 65 à 69 ans	25	35	49	9 433	11 076	12 093
- De 70 à 74 ans	25	29	60	8 239	9 893	12 098
- 75 ans ou plus	20	29	50	7 138	9 698	9 844
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>31</b>	<b>53</b>	<b>8 403</b>	<b>10 314</b>	<b>11 294</b>
<b>Sexe et état civil</b>						
- Hommes mariés ou conjoints de fait	38	48	73	8 606	11 982	14 649
- Hommes veufs ou divorcés	28	39	62	9 770	10 478	10 357
<b>Total – hommes**</b>	<b>36</b>	<b>45</b>	<b>69</b>	<b>9 379</b>	<b>11 602</b>	<b>13 623</b>
- Femmes mariées ou conjointes de fait	7	11	37	***	6 800	6 094
- Femmes veuves ou divorcées	15	27	42	7 045	6 867	8 472
<b>Total – femmes**</b>	<b>15</b>	<b>22</b>	<b>41</b>	<b>6 692</b>	<b>8 416</b>	<b>8 387</b>

\* En dollars constants de 2001.

\*\* Comprend également les personnes célibataires.

\*\*\* Échantillon trop petit.

### La proportion de bénéficiaires

La proportion des bénéficiaires de régimes privés de retraite n'atteint pas celle des bénéficiaires du RRQ, mais nous assistons à une forte progression au fil des ans. Alors que, en 1981, un peu moins du quart des personnes âgées avait accès à des régimes privés de retraite, on en comptait un peu plus de 30 % en 1991, et un peu plus de la moitié dix ans plus tard. Tout comme dans le cas du RRQ, les prestataires de régimes privés de retraite sont surtout des hommes, conséquence, en partie, de leur plus forte présence sur le marché du travail.

Bien que l'on compte aujourd'hui (en proportion) 1,7 fois plus d'hommes que de femmes qui bénéficient de régimes privés de retraite, la progression des femmes a été plus forte : on trouve aujourd'hui presque deux fois plus d'hommes qu'en 1981, mais on dénombre presque trois fois plus de femmes.

La popularité des REER et les mesures de retraite anticipée ont contribué à cette hausse du nombre de bénéficiaires.

En 2001, on constate un plus grand pourcentage de bénéficiaires d'une rente provenant de régimes privés de retraite dans le groupe des 70-74 ans que dans celui des 65-69 ans. L'explication partielle peut résider dans le fait qu'il y a une bonne proportion de personnes

âgées de 65 à 69 ans qui attendent le plus longtemps possible avant de commencer le décaissement de leurs REER<sup>6</sup>.

En 1981, il y avait plus du double de femmes veuves ou divorcées à bénéficier de régimes privés de retraite que de femmes mariées ou conjointes de fait. La rente de conjoint survivant explique ce pourcentage plus élevé. En 2001, cependant, l'écart entre les deux groupes est faible. L'effet de la participation plus élevée des femmes au marché du travail et, du même coup, à des régimes de retraite de l'employeur ou à un REER est donc présent ici.

### *Les prestations versées*

De façon globale, la rente moyenne des régimes privés de retraite a augmenté, en terme réel, de 34 % de 1981 à 2001, soit dans la même proportion que le RRQ. Notons toutefois que, de façon générale, la rente des régimes privés de retraite n'est pas indexée ou est indexée partiellement, alors que la rente de retraite du RRQ est totalement indexée, c'est-à-dire que le montant versé augmente en fonction du coût de la vie.

La tendance des régimes privés de retraite est difficile à expliquer puisque plusieurs facteurs peuvent se recouper. D'une part, notons que la rente peut provenir de régimes à cotisation déterminée ou de régimes à prestations déterminées. Dans le cas des régimes à cotisation déterminée, la rente peut fluctuer en fonction, entre autres, des taux d'intérêt en vigueur et des marchés boursiers. D'autre part, la rente des régimes à prestations déterminées ne dépend pas du rendement des régimes.

De plus, les régimes privés de retraite comprennent les REER. Ces régimes sont en forte croissance ces dernières années. Également, les règles fiscales font en sorte que plusieurs épargnants vont attendre l'âge de 69 ans pour convertir leurs REER en fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), et ainsi obtenir des prestations qui peuvent croître avec l'âge, étant donné que le rendement des REER peut être supérieur à l'inflation.

En plus, la période de décaissement des FERR, qui, avant 1992, se terminait normalement à 90 ans, est passée à 100 ans, ce qui fait en sorte que le retrait minimal annuel obligatoire est désormais moins élevé qu'auparavant. En effet, les montants à retirer étant étalés sur 10 ans de plus, chaque montant peut être plus bas.

Les montants moins élevés des prestations pour les personnes âgées de 75 ans ou plus peuvent être expliqués, en partie, par le fait qu'elles ont moins de placements enregistrés d'épargne-retraite, placements moins populaires à l'époque de la vie active de ces personnes.

Les hommes ont vu leur rente augmenter de 45 % durant la période de 1981 à 2001; pour les femmes, l'augmentation a été de 25 %, mais peu de femmes en recevaient une en 1981 (15 %). La rente moyenne des femmes, en 1981, équivalait à 71 % de celle des hommes, comparativement à 62 % en 2001. Cependant, 41 % des femmes reçoivent une rente.

Si l'on regarde la situation selon l'état civil, on peut faire les mêmes constats que pour le RRQ : les hommes mariés ou conjoints de fait ont généralement une rente plus élevée que les hommes veufs ou divorcés alors que, chez les femmes, la tendance est inversée. Les raisons qui s'appliquaient au RRQ peuvent s'appliquer également aux régimes privés de retraite, soit le caractère transférable des prestations et l'âge des bénéficiaires.

6. Le fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) permet à la personne de retirer graduellement ses fonds enregistrés en n'étant imposée que sur la portion retirée chaque année. Le retrait minimal est calculé selon un pourcentage de la valeur du régime au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et selon l'âge de la personne. Il est à noter que le calcul peut se faire en utilisant l'âge du conjoint le plus jeune afin de minimiser les retraits. Il n'y a pas de montant maximal fixé pour les retraits. Il est obligatoire de convertir un REER en FERR ou d'acheter une rente au plus tard le 31 décembre de l'année au cours de laquelle la personne atteint l'âge de 69 ans (71 ans avant 1997). Le solde ou une partie du FERR peut être converti en rente à n'importe quel moment.

## Les revenus de placement

Le *Tableau 5* fait état des revenus de placement selon l'âge, le sexe et l'état civil. Les données présentées sont en proportion de bénéficiaires et en revenu moyen de placement, toujours en dollars constants de 2001.

**Tableau 5** Caractéristiques des bénéficiaires possédant des revenus de placement, Québec, 1981, 1991 et 2001

Caractéristiques	Proportion de bénéficiaires			Revenu moyen de placement*		
	1981 (%)	1991 (%)	2001 (%)	1981 (\$)	1991 (\$)	2001 (\$)
<b>Groupes d'âge</b>						
- De 65 à 69 ans	50	46	44	5 553	5 897	3 976
- De 70 à 74 ans	50	50	54	6 784	5 677	3 383
- 75 ans ou plus	51	53	59	6 818	8 615	4 973
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>49</b>	<b>52</b>	<b>6 324</b>	<b>6 902</b>	<b>4 208</b>
<b>Sexe et état civil</b>						
- Hommes mariés ou conjoints de fait	61	51	57	5 518	7 212	5 524
- Hommes veufs ou divorcés	56	58	45	5 945	5 313	4 297
<b>Total – hommes**</b>	<b>60</b>	<b>52</b>	<b>54</b>	<b>6 114</b>	<b>6 874</b>	<b>5 191</b>
- Femmes mariées ou conjointes de fait	38	39	54	3 585	6 235	2 897
- Femmes veuves ou divorcées	45	51	49	6 927	7 808	4 058
<b>Total – femmes**</b>	<b>43</b>	<b>47</b>	<b>51</b>	<b>6 533</b>	<b>6 925</b>	<b>3 450</b>

\* Dans l'EFC et dans l'EDTR, les revenus de placement excluent les gains en capital. Le revenu moyen de placement est en dollars constants de 2001.

\*\* Comprend également les personnes célibataires.

### La proportion de bénéficiaires

Bon an, mal an, environ la moitié des personnes âgées a des revenus de placement. Par contre, en 2001, l'écart selon l'âge est plus important.

On compte au fil des ans plus d'hommes que de femmes avec des revenus de placement, mais la différence s'amenuise avec le temps. Ainsi, en 2001, la proportion est presque égale.

En 1981 ou 1991, les veuves et les divorcées sont, en proportion, plus nombreuses à avoir des revenus de placement que les femmes mariées ou conjointes de fait. Cela peut provenir de l'héritage légué par leur défunt mari. Cette constatation ne vaut plus en 2001, car plus de femmes mariées ou conjointes de fait ont des revenus de placement : l'arrivée des femmes sur le marché du travail est certainement une source de revenus additionnels, ce qui permet l'épargne.

### Le revenu moyen de placement

Le niveau des revenus de placement dépend, entre autres facteurs, des taux d'intérêt, de la volatilité des placements (fonds communs, certificats de placement garanti [CPG], etc.), du niveau (ou montant) initial de placement et des besoins financiers en cours d'année. Avec d'autres types de revenus, on peut s'attendre à une certaine stabilité. Par exemple, le RRQ est établi en fonction des revenus de travail et les prestations évoluent selon

l'inflation. Pour ce qui est des régimes privés de retraite, ils proviennent de rentes (en fonction des revenus de travail essentiellement), et les REER sont souvent un choix à long terme en vue de la retraite<sup>7</sup>. Le profil des revenus de placement est donc, à cet égard, particulier.

Les rendements obtenus peuvent varier d'une année à l'autre selon les conditions économiques du moment. Par exemple, les obligations fédérales de trois à cinq ans avaient un rendement de 15,7 % en 1981, de 9,2 % en 1991 et de 4,9 % en 2001. De plus, le type de placement (actions, obligations, CPG, fonds communs de placement, etc.) dépend du contexte économique du temps et de l'aversion au risque des épargnants.

Au début des années 80, les taux d'intérêt ont atteint des niveaux records, faisant ainsi grimper les revenus de ceux qui ont réussi à épargner pendant cette période. Les placements « sécuritaires » avaient un taux d'intérêt avantageux. À l'opposé, en 2001, à la suite des bonnes performances du marché boursier des années antérieures, plusieurs se sont lancés dans les actions et les fonds communs de placement, plus risqués.

Il y aurait, en général, une augmentation du capital (hors REER et régimes de retraite) des personnes âgées, même si les placements ont rapporté moins. En effet, la diminution du revenu moyen de placement<sup>8</sup>, en terme réel, de 1981 à 2001 a été beaucoup moins importante que la baisse des taux d'intérêt. Ainsi, le revenu moyen de placement a baissé du tiers en vingt ans alors que les taux d'intérêt ont diminué des deux tiers. Les personnes âgées de 75 ans ou plus ont des revenus de placement plus élevés que les personnes plus jeunes, et ce, quelle que soit l'année de référence.

La baisse enregistrée des revenus de placement en 2001 proviendrait, du moins en partie, de la diminution des taux d'intérêt.

Pour les années 1981 et 1991, les femmes et les hommes avaient des revenus de placement assez semblables. En 2001, cependant, les hommes ont des revenus de placement de 50 % supérieurs à ceux des femmes. On peut supposer que les femmes ont une stratégie de placement plus conservatrice.

Une autre tendance observée est que les femmes veuves ou divorcées possèdent des revenus de placement plus importants que les femmes mariées ou conjointes de fait. Ainsi, puisque les veuves héritent des avoirs de leur conjoint à son décès, elles ont des montants plus importants à investir.

### Les revenus de travail

Quoique peu de personnes âgées aient un revenu de travail, cette forme de rémunération constitue une part importante des revenus pour une certaine catégorie de personnes âgées.

7. Ils sont quand même sujets aux fluctuations du marché, puisqu'ils dépendent des conditions économiques.

8. Cela n'inclut pas les gains en capital.

**La proportion de travailleurs**

Un constat se dégage à la lecture du *Tableau 6* qui porte sur les revenus de travail : en 1991, la proportion de travailleurs est beaucoup plus faible qu'en 1981 et en 2001.

Au début des années 80, on travaillait à un âge plus avancé et à temps plein. La crise économique du début des années 80 a provoqué certains bouleversements sur le marché du travail, notamment la possibilité d'avoir la rente de retraite du RRQ dès l'âge de 60 ans et de bénéficier de mesures de retraite anticipée. Les travailleurs et les employeurs se sont ainsi adaptés aux nouvelles conditions du marché du travail.

Durant les années 90, les travailleurs étaient moins nombreux et arrêtaient plus tôt. Par contre, au commencement du millénaire, une nouvelle tendance s'installe, soit celle des travailleurs à temps partiel, par exemple, par le retour sur le marché du travail après une retraite en bas âge. Cependant, dans bien des cas, il s'agit de petits gains de travail.

**Tableau 6** Caractéristiques des bénéficiaires de revenus de travail, Québec, 1981, 1991 et 2001

Caractéristiques	Proportion de bénéficiaires			Revenu moyen de travail*		
	1981 (%)	1991 (%)	2001 (%)	1981 (\$)	1991 (\$)	2001 (\$)
<b>Groupes d'âge</b>						
- De 65 à 69 ans	18	12	20	20 746	31 227	11 155
- De 70 à 74 ans	8	3	9	**	**	7 157
- 75 ans ou plus	4	1	5	**	**	**
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>17 393</b>	<b>28 725</b>	<b>8 472</b>
<b>Sexe et état civil</b>						
- Hommes mariés ou conjoints de fait	20	9	19	21 952	32 389	9 245
- Hommes veufs ou divorcés	11	6	22	**	**	8 873
<b>Total – hommes***</b>	<b>18</b>	<b>9</b>	<b>19</b>	<b>21 648</b>	<b>32 626</b>	<b>9 091</b>
- Femmes mariées ou conjointes de fait	5	4	7	**	**	5 218
- Femmes veuves ou divorcées	4	1	4	**	**	**
<b>Total – femmes***</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>7 626</b>	<b>**</b>	<b>6 780</b>

\* En dollars constants de 2001.

\*\* Échantillon trop petit.

\*\*\* Comprend également les personnes célibataires.

**Le revenu moyen de travail**

Les différents changements du marché du travail depuis 1981 ont eu un effet sur le revenu moyen. Le principal constat est que le revenu moyen de travail est beaucoup plus élevé en 1991 qu'en 1981 et en 2001.

Conséquence des modifications des années 80, le peu de personnes qui continuaient de travailler au début des années 90 avaient des gains supérieurs.

Ces dernières années, le retour à temps partiel sur le marché du travail s'accompagne souvent de personnes qui combinent revenus de travail et prestations de retraite, ce qui diminue le gain moyen.

### 1.5 CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES QUI BÉNÉFICIENT D'UN RÉGIME DE RETRAITE

Nous examinerons maintenant la portée des régimes de retraite, autant privés que publics, et leur influence sur le revenu total et sa composition. Cette analyse peut nous donner des renseignements sur les tendances, l'effet sur le revenu et la dépendance des personnes âgées envers l'État.

Le *Tableau 7* présente la répartition de la population âgée de 65 ans ou plus selon qu'elle bénéficie ou non d'un régime de retraite pour les années 1981, 1991 et 2001.

**Tableau 7 Répartition de la population âgée de 65 ans ou plus selon qu'elle bénéficie ou non d'un régime de retraite, Québec, 1981, 1991 et 2001**

31

Caractéristiques	1981			1991			2001		
	Aucun régime de retraite (%)	RRQ seulement (%)	RRQ et régimes privés (%)	Aucun régime de retraite (%)	RRQ seulement (%)	RRQ et régimes privés (%)	Aucun régime de retraite (%)	RRQ seulement (%)	RRQ et régimes privés (%)
<b>Groupes d'âge</b>									
- De 65 à 69 ans	42	33	23	28	37	32	11	40	48
- De 70 à 74 ans	48	27	22	26	45	32	12	28	55
- 75 ans ou plus	57	22	12	18	25	29	16	35	48
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>28</b>	<b>19</b>	<b>29</b>	<b>39</b>	<b>28</b>	<b>13</b>	<b>34</b>	<b>50</b>
<b>Sexe et état civil</b>									
- Hommes mariés ou conjoints de fait	23	40	34	9	43	44	3	24	72
- Hommes veufs ou divorcés	36	36	23	11	49	34	**	37	61
<b>Total – hommes*</b>	<b>26</b>	<b>38</b>	<b>32</b>	<b>10</b>	<b>44</b>	<b>41</b>	<b>4</b>	<b>27</b>	<b>68</b>
- Femmes mariées ou conjointes de fait	79	15	6	62	27	9	24	39	31
- Femmes veuves ou divorcées	61	24	9	29	44	23	17	41	41
<b>Total – femmes*</b>	<b>65</b>	<b>20</b>	<b>9</b>	<b>43</b>	<b>35</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>40</b>	<b>37</b>

\* Comprend également les personnes célibataires.

\*\* Échantillon trop petit.

La tendance générale qui se dégage à la lecture du tableau 7 est que, en vingt ans, il y a eu un déplacement au profit des régimes de retraite : de plus en plus de personnes bénéficient du RRQ ou de régimes privés de retraite, ou des deux à la fois, et de moins en moins de personnes ne sont prestataires d'aucun régime de retraite. La maturité du RRQ et la popularité croissante des REER et des RCR sont à l'origine de cet essor.

Ce revirement est présent tant chez les femmes que chez les hommes, et ce, quel que soit l'état civil.

De plus, le fait de compter sur un régime de retraite est déterminant sur le revenu. C'est ce qu'illustre le *Tableau 8* en présentant le revenu total selon que les personnes âgées sont prestataires ou non d'un régime de retraite.

**Tableau 8** Répartition des sources de revenus et revenu moyen des personnes âgées de 65 ans ou plus selon la catégorie de bénéficiaires\*, Québec, 2001

Sources de revenus	Aucun régime de retraite (%)	RRQ seulement (%)	RRQ et régimes privés (%)
SV	55	35	18
SRG	31	14	2
RRQ	-	24	22
Régimes privés de retraite	-	-	42
Revenus de placement	5	12	11
Revenus de travail	3	9	3
Autres revenus	6	6	3
<b>Revenu total moyen</b>	<b>9 527 \$</b>	<b>14 871 \$</b>	<b>27 785 \$</b>
<b>% par catégorie</b>	<b>13</b>	<b>34</b>	<b>50</b>

\* Les bénéficiaires n'ayant que des prestations de régimes privés de retraite sans le RRQ ont été exclus de l'analyse, vu leur faible nombre.

Les personnes âgées qui reçoivent une rente d'un ou de plusieurs régimes privés de retraite et du RRQ ont un revenu moyen de près de trois fois supérieur à celles qui ne bénéficient d'aucun régime de retraite. Leur revenu est de près de deux fois supérieur à celui des personnes qui reçoivent une rente du RRQ seulement.

Les personnes âgées qui ne sont prestataires d'aucun régime de retraite tirent plus de 85 % de leur revenu des programmes d'assistance sociale (SV et SRG). Chez les personnes qui reçoivent une rente du RRQ seulement, près de la moitié des revenus provient de ces programmes, et près du quart du revenu total vient du RRQ.

Pour les bénéficiaires de régimes privés de retraite et du RRQ, la dépendance envers les programmes d'assistance est de moins en moins grande : leurs principales sources de revenus sont les régimes privés de retraite (42 %) et le RRQ (22 %).

### 1.6 COMPARAISON AVEC LES AUTRES PROVINCES CANADIENNES<sup>9</sup>

Un portrait plus complet du revenu et des sources de revenus des personnes âgées se fait en intégrant une comparaison du Québec avec les autres provinces canadiennes. Cette comparaison permet de mettre en perspective les résultats obtenus et de connaître la position relative du Québec dans le Canada.

9. Nous avons regroupé les provinces en quatre groupes, soit les provinces de l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et les provinces de l'Ouest.



Le *Tableau 9* présente une comparaison des revenus totaux des personnes âgées selon les provinces canadiennes. L'analyse comporte également une comparaison de la répartition entre les différentes sources de revenus à la retraite selon les provinces canadiennes (*Tableau 10*).

**Tableau 9** Revenu total moyen des personnes âgées de 65 ans ou plus selon les provinces, 1981, 1991 et 2001

Provinces	Revenu total moyen*								
	1981 (\$)	1991 (\$)	Variation (%)	1991 (\$)	2001 (\$)	Variation (%)	1981 (\$)	2001 (\$)	Variation (%)
Québec	16 035	19 196	20	19 196	20 558	7	16 035	20 558	28
Provinces de l'Atlantique	15 245	18 018	18	18 018	20 542	14	15 245	20 542	35
Ontario	20 173	22 354	11	22 354	25 190	13	20 173	25 190	25
Provinces de l'Ouest	19 575	22 036	13	22 036	24 512	11	19 575	24 512	25
<b>Canada**</b>	<b>18 521</b>	<b>21 445</b>	<b>16</b>	<b>21 445</b>	<b>23 627</b>	<b>10</b>	<b>18 521</b>	<b>23 627</b>	<b>28</b>
<b>Hommes</b>									
- Québec	20 776	24 173	16	24 173	26 537	10	20 776	26 537	28
- Provinces de l'Atlantique	18 535	21 902	18	21 902	25 382	16	18 535	25 382	37
- Ontario	25 545	27 564	8	27 564	31 332	14	25 545	31 332	23
- Provinces de l'Ouest	24 893	27 735	11	27 735	29 376	6	24 893	29 376	18
<b>Canada – hommes**</b>	<b>23 535</b>	<b>27 069</b>	<b>15</b>	<b>27 069</b>	<b>29 227</b>	<b>8</b>	<b>23 535</b>	<b>29 227</b>	<b>24</b>
<b>Femmes</b>									
- Québec	12 644	15 680	24	15 680	16 153	3	12 644	16 153	28
- Provinces de l'Atlantique	12 539	15 071	20	15 071	16 851	12	12 539	16 851	34
- Ontario	16 187	18 515	14	18 515	20 373	10	16 187	20 373	26
- Provinces de l'Ouest	15 158	17 577	16	17 577	20 572	17	15 158	20 572	36
<b>Canada – femmes**</b>	<b>14 670</b>	<b>17 252</b>	<b>18</b>	<b>17 252</b>	<b>19 270</b>	<b>12</b>	<b>14 670</b>	<b>19 270</b>	<b>31</b>

\* En dollars constants de 2001.

\*\* Incluant les individus qui ne peuvent être classés dans aucune des provinces à cause de la confidentialité des données.

### Le revenu total

Au Canada, le revenu total moyen des personnes âgées de 65 ans ou plus s'est apprécié, en terme réel, de 28 % de 1981 à 2001. Les écarts sont cependant importants selon la province de résidence. La progression la plus forte s'est produite dans les provinces de l'Atlantique. L'Ontario et les provinces de l'Ouest sont celles où le revenu total a progressé le moins rapidement. Le Québec a un taux de croissance identique à celui de l'ensemble du Canada.

Même si la progression est relativement plus élevée au Québec et dans les provinces de l'Atlantique que dans les autres provinces, on remarque toutefois un retard en matière de revenu nominal. Le revenu d'une personne âgée au Québec représente 82 % du revenu d'une personne âgée en Ontario : le revenu total moyen au Québec et dans les provinces de l'Atlantique se situe aux alentours de 20 500 \$, alors qu'il est de 24 512 \$ dans les provinces de l'Ouest et de 25 190 \$ en Ontario. Cependant, cet écart de revenu est aussi présent chez les personnes plus jeunes. Il faut également noter qu'un niveau de revenu plus faible n'est pas nécessairement associé à des difficultés financières. Il faut prendre la problématique de façon globale et analyser le coût de la vie dans son ensemble<sup>10</sup>.

10. Pour plus de détails, voir le document *La fiscalité des particuliers et le coût de la vie*, Budget 1998-1999, ministère des Finances du Québec.

Ainsi, il se peut que, même avec un revenu plus faible, les gens aient un niveau de vie comparable. Par exemple, le coût du loyer, qui représente une portion importante du budget des ménages, est moins élevé à Montréal qu'à Toronto ou à Vancouver. Le niveau de revenu total n'est donc qu'un indicateur partiel du « bien-être » des individus.

Au Québec, la hausse du revenu total s'est produite en majorité pendant la période 1981-1991. Dans les autres provinces, les variations sont plus uniformes de 1981 à 2001.

De façon générale, au Québec, l'augmentation du revenu est, en terme relatif, plus forte chez les femmes que chez les hommes de 1981 à 1991. À l'inverse, de 1991 à 2001, la hausse est généralement plus élevée chez les hommes.

Pendant la période complète de vingt ans, le revenu moyen des femmes, au Canada, a augmenté plus rapidement que celui des hommes. Par contre, au Québec, le revenu des femmes et celui des hommes ont connu le même accroissement.

## Les sources de revenus selon les provinces

Le *Tableau 10* montre la part de chacune des sources de revenus des personnes âgées, hommes et femmes, selon la province, pour l'année 2001.

**Tableau 10** Part relative des sources de revenus des personnes âgées de 65 ans ou plus selon les provinces, 2001

Sources de revenus	Québec (%)	Provinces de l'Atlantique (%)	Ontario (%)	Provinces de l'Ouest (%)	Canada* (%)
<b>Total</b>					
SV	25	25	19	20	21
SRG	7	8	3	4	4
RRQ-RPC**	21	21	20	20	20
Régimes privés de retraite	29	29	33	30	31
Revenus de placement	11	9	13	14	13
Revenus de travail	4	4	7	7	6
Autres revenus	4	4	5	5	5
<b>Hommes</b>					
SV	18	19	14	16	16
SRG	4	5	2	2	3
RRQ-RPC**	21	23	20	21	21
Régimes privés de retraite	35	34	40	36	37
Revenus de placement	11	9	10	12	11
Revenus de travail	6	5	10	9	9
Autres revenus	4	5	4	4	4
<b>Femmes</b>					
SV	32	31	24	24	26
SRG	10	11	4	6	6
RRQ-RPC**	20	20	21	20	20
Régimes privés de retraite	21	22	25	24	24
Revenus de placement	11	9	16	17	14
Revenus de travail	2	3	4	5	4
Autres revenus	4	4	6	5	5

\* Incluant les individus qui ne peuvent être classés dans aucune des provinces à cause de la confidentialité des données.

\*\* Régime de rentes du Québec (RRQ) ou Régime de pensions du Canada (RPC).

Les personnes âgées de 65 ans ou plus du Québec et des provinces de l'Atlantique ont une répartition du revenu à peu près identique selon les différentes sources. L'Ontario et les provinces de l'Ouest présentent un profil semblable.

Le Québec et les provinces de l'Atlantique comptent un peu plus sur les programmes d'assistance (SV et SRG) que les autres provinces. C'est là une conséquence du revenu plus faible au Québec et dans les provinces de l'Atlantique qu'en Ontario et dans les provinces de l'Ouest. Ce constat s'applique autant aux femmes qu'aux hommes.

En général, les femmes dépendent plus des programmes d'assistance de l'État (SV et SRG) que les hommes. En moyenne, 19 % du revenu des hommes âgés de 65 ans ou plus provient de la SV et du SRG. Ce chiffre monte à 32 % pour les femmes âgées. Cette différence est due à l'écart de revenus entre les hommes et les femmes.



# CHAPITRE 2

LES PERSONNES ÂGÉES DE 55 À 64 ANS



## 2. LES PERSONNES ÂGÉES DE 55 À 64 ANS

La deuxième partie de la présente étude porte sur les personnes retraitées âgées de 55 à 64 ans. Nous comparerons également ce groupe à celui des autres personnes du même groupe d'âge, notamment aux travailleurs. En raison de l'angle utilisé, cette étude présente une dimension nouvelle par rapport aux études antérieures effectuées à la Régie.

Ce groupe de retraités est particulièrement intéressant puisque, au fil des ans, les programmes de retraite tels que le RRQ et les régimes privés de retraite ont changé afin de tenir compte, entre autres facteurs, de la nouvelle réalité des travailleurs, du marché du travail et du contexte économique. Ces programmes visent à faciliter la prise de la retraite ou à faire bénéficier de certaines mesures liées à la retraite.

Le concept de personne retraitée n'est pas facile à définir. Certains individus peuvent toucher une rente provenant du RRQ ou de régimes privés de retraite, mais leur activité principale peut être un travail à temps plein. À l'inverse, un ménage peut disposer de revenus suffisants même si une personne ne touche pas de rentes de retraite. De même, une personne peut toucher un salaire ou d'autres types de revenus (par exemple, l'assurance-salaire) et être dans un processus de retraite.

Afin d'avoir une définition uniforme de la personne retraitée, nous avons utilisé la perception qu'ont les gens de leur activité principale en 2001. Une question de l'EDTR permet de cerner cette activité. En effet, on demande directement à la personne ce qu'elle considère comme son « activité principale ». Elle doit choisir parmi : « travail pour un emploi ou en affaires<sup>11</sup> », « retraite », « va à l'école » et « autre<sup>12</sup> ». Compte tenu de l'ensemble des situations possibles et des programmes en cause, une analyse de la retraite basée sur cette définition s'avère une solution qui permet d'avoir un groupe homogène de personnes.

De plus, étant donné que les sources de revenus de retraite varient avec l'âge et que, notamment, la rente de retraite du RRQ n'est accessible qu'à 60 ans, nous diviserons l'analyse pour prendre en compte ces différences. Nous utiliserons à cet effet deux strates d'âge, soit le groupe des 55-59 ans et celui des 60-64 ans.

Dans cette section, nous ne ferons pas de comparaison historique, car le phénomène de la retraite anticipée chez les 55-64 ans est relativement nouveau, et il y avait peu de personnes retraitées dans ce groupe d'âge en 1981.

11. Afin d'alléger le texte, nous utiliserons l'expression « travail » pour représenter le revenu provenant d'un emploi ou un revenu d'affaires.

12. Les activités « va à l'école » et « autre » seront regroupées dans les tableaux.

## 2.1 PROFIL DE LA POPULATION ÂGÉE DE 55 À 64 ANS

## L'activité principale et le revenu moyen

Le *Tableau 11* présente le revenu moyen et la répartition de la population âgée de 55 à 64 ans selon l'activité principale et le sexe.

**Tableau 11** Revenu moyen et répartition de la population âgée de 55 à 64 ans selon l'activité principale et le sexe, Québec, 2001

Activité principale	Hommes		Femmes		Total	
	(%)	(\$)	(%)	(\$)	(%)	(\$)
<b>De 55 à 59 ans</b>						
- Retraité	22	33 067	25	21 592	23	27 106
- Travailleur	65	52 360	47	39 545	56	47 096
- Autre	13	15 829	28	12 826	20	13 792
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>43 401</b>	<b>100</b>	<b>27 574</b>	<b>100</b>	<b>35 635</b>
<b>De 60 à 64 ans</b>						
- Retraité	50	30 214	48	17 684	49	24 117
- Travailleur	40	43 988	22	28 273	31	38 428
- Autre	10	26 973	30	10 300	20	14 516
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>35 405</b>	<b>100</b>	<b>17 791</b>	<b>100</b>	<b>26 636</b>

On peut dégager les grands constats suivants :

- La proportion de personnes retraitées est deux fois plus élevée chez les personnes âgées de 60 à 64 ans (49 %) que chez les personnes âgées de 55 à 59 ans (23 %), mais il n'y a pas de différence significative entre les hommes et les femmes pour chacun de ces groupes d'âge;
- Le revenu moyen d'une personne retraitée est plus élevé chez les 55-59 ans que chez les 60-64 ans, autant pour les hommes que pour les femmes, malgré le fait que l'on puisse bénéficier d'une rente de retraite du RRQ à l'âge de 60 ans. Les jeunes retraités sont donc plus à l'aise financièrement que les retraités plus âgés;
- La majorité (56 %) des 55-59 ans sont des travailleurs comparativement au tiers environ (31 %) chez les 60-64 ans. La proportion de travailleurs est beaucoup plus importante chez les hommes que chez les femmes, particulièrement dans le groupe des 60-64 ans;
- Le revenu moyen des travailleurs âgés de 55 à 59 ans est également plus élevé que celui des travailleurs âgés de 60 à 64 ans, de telle sorte que l'on peut penser que les personnes qui continuent à travailler au-delà de 60 ans ne le font pas uniquement par choix, mais pour des raisons financières;
- Quel que soit le groupe d'âge ou l'activité principale, le revenu moyen des hommes est toujours supérieur à celui des femmes.



**La part relative des sources de revenus**

Le *Tableau 12* montre la composition du revenu des personnes âgées de 55 à 64 ans, selon leurs principales sources de revenus. Voici ce qui en ressort :

- Chez les 55-59 ans, près des trois quarts des revenus proviennent des revenus de travail, et la part des régimes privés de retraite ne compte que pour 14 % du revenu total;
- Chez les 60-64 ans, les régimes privés de retraite et le RRQ prennent une place plus importante (environ le tiers du revenu total), particulièrement chez les femmes, pour lesquelles cette part représente 45 % du revenu total;
- Quel que soit le groupe d'âge, la part relative des revenus de travail est plus importante pour les hommes que pour les femmes.

**Tableau 12** Part relative des sources de revenus des personnes âgées de 55 à 64 ans selon le sexe, Québec, 2001

Sources de revenus	Part relative		
	Hommes (%)	Femmes (%)	Total (%)
<b>De 55 à 59 ans</b>			
- Travail	75	65	71
- Régimes privés de retraite	12	16	14
- Autres revenus*	13	19	15
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>De 60 à 64 ans</b>			
- Travail	51	31	44
- Régimes privés de retraite	19	26	21
- RRQ	10	19	13
- Autres revenus	20	23	21
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\* La rente de retraite du RRQ n'étant disponible qu'à compter de l'âge de 60 ans, nous considérons l'ensemble des prestations du RRQ comme faisant partie de la catégorie « autres revenus » pour les 55 à 59 ans, étant donné que la part relative du RRQ est marginale pour ce groupe d'âge.

## 2.2 PROFIL DES RETRAITÉS ÂGÉS DE 55 À 64 ANS

Les deux prochaines parties porteront plus spécifiquement sur l'analyse des personnes retraitées âgées de 55 à 64 ans.

### La part relative des sources de revenus

Le *Tableau 13* illustre la part relative des sources de revenus des retraités âgés de 55 à 64 ans selon le sexe.

42

**Tableau 13** Part relative des sources de revenus des retraités âgés de 55 à 64 ans selon le sexe, Québec, 2001

Sources de revenus	Part relative		
	Hommes (%)	Femmes (%)	Total (%)
<b>De 55 à 59 ans</b>			
- Régimes privés de retraite	52	61	56
- Travail	25	12	19
- Autres revenus	23	27	25
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>De 60 à 64 ans</b>			
- Régimes privés de retraite	38	44	40
- RRQ	16	26	20
- Travail	14	2	10
- Autres revenus	31	28	30
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

#### *Les retraités âgés de 55 à 59 ans*

- Chez ces derniers, 56 % du revenu provient de régimes privés de retraite, et près de 20 % du revenu est un revenu de travail. Pour plusieurs retraités, les revenus de travail représentent donc un complément de revenu relativement important.
- Les femmes tirent, en proportion, plus de revenus provenant de régimes privés de retraite et deux fois moins de revenus de travail que les hommes.

#### *Les retraités âgés de 60 à 64 ans*

- Soixante pour cent du revenu provient d'un revenu de retraite (régimes privés ou RRQ) et 10 % du travail. Les femmes comptent plus que les hommes sur le revenu de retraite.
- Le RRQ est une source importante de revenus, particulièrement chez les femmes, dont il représente 26 % de l'ensemble des revenus.
- Les revenus de travail sont presque inexistants chez les femmes, mais représentent 14 % du revenu des hommes retraités.

## L'analyse par source de revenus

Le *Tableau 14* indique, pour les retraités, la proportion de bénéficiaires selon la source de revenus et le revenu moyen issu de chacune de ces sources de revenus.

**Tableau 14** Proportion de bénéficiaires et revenu moyen des retraités de 55 à 64 ans selon la source de revenus et le sexe, Québec, 2001

Sources de revenus	Hommes		Femmes		Total	
	Proportion de bénéficiaires (%)	Revenu moyen (\$)	Proportion de bénéficiaires (%)	Revenu moyen (\$)	Proportion de bénéficiaires (%)	Revenu moyen (\$)
<b>De 55 à 59 ans</b>						
- Régimes privés de retraite	69	24 940	61	21 628	65	23 321
- Travail	46	17 841	24	*	35	15 245
- Autres revenus	82	9 189	83	7 102	83	8 101
<b>Total</b>		<b>33 067</b>		<b>21 592</b>		<b>27 106</b>
<b>De 60 à 64 ans</b>						
- Régimes privés de retraite	51	22 579	45	17 277	48	20 146
- RRQ	88	5 640	83	5 522	86	5 584
- Travail	37	11 720	9	*	24	10 082
- Autres revenus	84	11 301	88	5 619	86	8 456
<b>Total</b>		<b>30 214</b>		<b>17 684</b>		<b>24 117</b>

\* Échantillon trop petit.

*Les retraités âgés de 55 à 59 ans*

- Environ les deux tiers des personnes qui se déclarent retraitées reçoivent une rente provenant de régimes privés de retraite. Cette proportion est un peu plus élevée chez les hommes (69 %) que chez les femmes (61 %).
- Une proportion importante des retraités (35 %) ont des revenus de travail, particulièrement les hommes, qui travaillent dans presque la moitié des cas (46 %). La proportion de travailleurs est deux fois plus élevée chez les hommes que chez les femmes.
- Le revenu moyen de travail des retraités est relativement élevé par rapport à la rente moyenne de régimes privés, particulièrement chez les hommes. Les revenus de travail constituent donc une source importante de revenus pour plusieurs retraités.

### Les retraités âgés de 60 à 64 ans

- La proportion de bénéficiaires de régimes privés de retraite est de l'ordre de 50 %, mais celle du RRQ est élevée (86 %). Même si la rente moyenne du RRQ équivaut à 28 % de celle des régimes privés de retraite, le RRQ est un complément important de revenus pour les retraités de ce groupe d'âge, car la grande majorité de ces personnes en reçoit.
- La proportion de retraités qui travaillent est importante chez les hommes (37 %), mais négligeable chez les femmes (9 %). Comme il faut avoir cessé de travailler pour toucher une rente de retraite du RRQ de 60 à 64 ans, cela signifie qu'un bon nombre d'hommes retraités sont retournés sur le marché du travail après une période de retraite ou qu'ils ont cessé de travailler pendant une courte période, ou encore qu'ils ont continué de travailler à temps partiel<sup>13</sup>. De même, une personne qui est sur la liste de paie de son employeur, mais qui est en congé de préretraite (par exemple, si elle épuise sa banque de congés de maladie), peut recevoir sa rente de retraite du RRQ.
- Le revenu moyen de travail est relativement important et représente environ le double de la rente moyenne du RRQ. Pour certains, ce revenu constitue un complément permettant d'amoinrir le choc financier de la retraite.

## 2.3 COMPARAISON AVEC LES AUTRES PROVINCES CANADIENNES

### L'ensemble de la population âgée de 55 à 64 ans

Le *Tableau 15* présente la répartition de l'ensemble des personnes âgées de 55 à 64 ans au Canada selon leur activité principale et leur revenu total moyen.

- Quel que soit le groupe d'âge, la proportion de personnes retraitées est plus élevée au Québec et dans les provinces de l'Atlantique qu'en Ontario et dans les provinces de l'Ouest. Au contraire, le revenu moyen des personnes retraitées est plus élevé en Ontario et dans les provinces de l'Ouest. Les Québécois et les personnes vivant dans les provinces de l'Atlantique prennent leur retraite plus tôt malgré un revenu plus faible.
- La proportion de travailleurs est donc plus élevée en Ontario et dans les provinces de l'Ouest, mais, pour les 60-64 ans, la proportion de travailleurs au Québec (31 %) se situe à mi-chemin entre celle de l'Ontario (38 %) et celle des provinces de l'Atlantique (22 %). Cependant, même s'il y a proportionnellement moins de travailleurs au Québec qu'en Ontario ou dans les provinces de l'Ouest, le revenu moyen des travailleurs québécois est relativement comparable à celui des travailleurs de ces provinces.

13. Pour le RRQ, une personne est considérée comme ayant cessé de travailler si ses gains sont inférieurs à 25 % du MGA, soit à 9 575 \$ en 2001.

**Tableau 15** Revenu moyen et répartition de la population âgée de 55 à 64 ans selon l'activité principale et la province, 2001

Activité principale	Provinces de l'Atlantique		Québec		Ontario		Provinces de l'Ouest		Canada*	
	(%)	(\$)	(%)	(\$)	(%)	(\$)	(%)	(\$)	(%)	(\$)
<b>De 55 à 59 ans</b>										
- Retraité	21	24 738	23	27 106	15	33 313	15	32 663	18	31 834
- Travailleur	55	37 895	56	47 096	63	47 496	67	43 850	62	47 094
- Autre	24	13 947	20	13 792	22	13 807	18	17 712	21	15 012
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>29 322</b>	<b>100</b>	<b>35 635</b>	<b>100</b>	<b>37 893</b>	<b>100</b>	<b>37 499</b>	<b>100</b>	<b>37 792</b>
<b>De 60 à 64 ans</b>										
- Retraité	49	19 589	49	24 117	43	26 696	43	25 490	45	25 085
- Travailleur	22	40 489	31	38 428	38	41 578	40	38 954	36	40 395
- Autre	30	12 310	20	14 516	19	13 749	17	17 113	20	14 845
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>22 008</b>	<b>100</b>	<b>26 636</b>	<b>100</b>	<b>29 913</b>	<b>100</b>	<b>29 513</b>	<b>100</b>	<b>28 525</b>

\* Incluant les individus qui ne peuvent être classés dans aucune des provinces à cause de la confidentialité des données.

### Les retraités âgés de 55 à 64 ans

#### *L'analyse par source de revenus*

Le *Tableau 16* présente, pour les provinces canadiennes, la proportion de bénéficiaires qui ont des régimes privés de retraite, une rente du RRQ ou du RPC, des revenus de travail et d'autres revenus. On y indique également le revenu moyen de chacune de ces sources de revenus.

#### Les retraités âgés de 55 à 59 ans

- La proportion de retraités qui ont des régimes privés de retraite est assez semblable dans toutes les provinces, sauf dans celles de l'Ouest, où la proportion est relativement plus faible. Le fait qu'il y ait une proportion plus importante de travailleurs autonomes dans ces provinces peut expliquer, en partie, ce faible pourcentage. Les personnes se déclarent « retraitées », mais ne décaissent pas leur REER immédiatement, car elles continuent à recevoir un revenu de leur entreprise. D'ailleurs, c'est dans les provinces de l'Ouest que l'on trouve la plus forte proportion de retraités qui ont un revenu de travail (54 %), et leur revenu moyen de travail est nettement plus élevé que dans les autres provinces.
- La rente moyenne provenant de régimes privés de retraite est semblable d'une province à l'autre, sauf en Ontario, où elle est nettement plus élevée. Les jeunes retraités ontariens âgés de 55 à 59 ans sont ceux qui ont le niveau de revenu le plus élevé au Canada parmi l'ensemble des retraités âgés de 55 ans ou plus.
- La proportion de retraités qui travaillent est plus élevée en Ontario et dans les provinces de l'Ouest qu'au Québec ou dans les provinces de l'Atlantique.

Les retraités âgés de 60 à 64 ans

- Pour les retraités âgés de 60 à 64 ans, le portrait des régimes privés de retraite est différent car c'est l'Ontario, et non les provinces de l'Ouest, qui se distingue des autres. La proportion de bénéficiaires et la rente moyenne y sont plus élevées qu'ailleurs.
- La proportion de bénéficiaires du RRQ/RPC est plus élevée au Québec et dans les provinces de l'Atlantique qu'en Ontario et dans les provinces de l'Ouest, mais la rente moyenne des bénéficiaires est comparable.
- La proportion de retraités qui travaillent est également plus élevée en Ontario et dans les provinces de l'Ouest qu'au Québec et dans les provinces de l'Atlantique.

**Tableau 16** Proportion de bénéficiaires et revenu moyen des retraités de 55 à 64 ans selon la source de revenus et la province, 2001

Sources de revenus	Provinces de l'Atlantique		Québec		Ontario		Provinces de l'Ouest		Canada*	
	(%)	(\$)	(%)	(\$)	(%)	(\$)	(%)	(\$)	(%)	(\$)
<b>De 55 à 59 ans</b>										
- Régimes privés de retraite	57	22 514	65	23 321	63	28 228	52	23 805	60	25 170
- Travail	34	16 915	35	15 245	47	14 293	54	21 151	43	19 819
- Autres revenus	80	7 620	83	8 101	86	10 104	91	9 764	86	9 487
<b>Total</b>		<b>24 738</b>		<b>27 106</b>		<b>33 313</b>		<b>32 663</b>		<b>31 834</b>
<b>De 60 à 64 ans</b>										
- Régimes privés de retraite	48	21 117	48	20 146	58	24 479	50	21 607	52	22 295
- RRQ/RPC	84	5 180	86	5 584	79	5 278	74	5 228	80	5 349
- Travail	21	5 744	24	10 082	29	11 626	32	13 258	28	11 157
- Autres revenus	80	4 715	86	8 456	84	6 026	84	7 860	84	7 321
<b>Total</b>		<b>19 589</b>		<b>24 117</b>		<b>26 696</b>		<b>25 490</b>		<b>25 085</b>

\* Incluant les individus qui ne peuvent être classés dans aucune des provinces à cause de la confidentialité des données.

## ANNEXE

### **Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)**

L'EFC et l'EDTR sont des enquêtes annuelles effectuées par Statistique Canada à partir de l'échantillon de l'enquête sur la population active. L'EFC et l'EDTR comportent certaines lacunes qu'il convient de mentionner.

En premier lieu, il s'agit d'une enquête par échantillon, qui peut donc contenir les erreurs habituelles (échantillonnage, réponse et non-réponse, traitement des données, etc.). L'échantillon des personnes âgées de 65 ans ou plus ne compte que 1 371 individus pour le Québec en 1981, 2 102 individus en 1991, et 1 879 individus en 2001. Les données ne sont pas présentées lorsque la taille de l'échantillon est insuffisante pour répondre aux normes de Statistique Canada.

En deuxième lieu, les enquêtes ne couvrent pas l'ensemble de la population, car les personnes vivant en établissements et les résidents des réserves indiennes sont exclus. Il s'agit en majorité de personnes placées en centres d'accueil et en centres d'hébergement et de soins de longue durée. C'est une clientèle très âgée et peu représentative de la population en général.

Finalement, les enquêtes ne permettent pas de diviser certains types de revenus et leurs diverses composantes. Ainsi, les prestations du RRQ ne sont pas ventilées selon le type de rente (retraite, conjoint survivant et invalidité). Il en est de même pour les revenus provenant de régimes privés de retraite, pour lesquels il n'y a pas de distinction entre les rentes issues d'un REER ou d'un FERR et celles qui sont versées en vertu d'un régime complémentaire de retraite. Ces types de revenus sont donc traités de façon globale.

